



PROGRAMME :

ÉDUCATION EN SANTÉ

16-25 ans

EN PRATIQUE

Objectifs :

- Donner aux jeunes de 16 à 25 ans les moyens d'adopter les comportements favorables à leur santé. Favoriser l'autonomie par rapport à leur propre santé, développer les notions de prendre soin de soi et informer sur les lieux et ressources permettant l'accès à l'information, à la prévention et aux soins.
- Mission « Aller-vers » pour promouvoir la santé des populations.

Descriptif :

Un atelier (2h00) qui peut aborder, selon les attentes des participants, plusieurs thématiques :

- Approche globale de la santé
- Santé mentale
- Conduites addictives
- Vie affective et sexuelle

Pour qui ?

Jeunes de 16 à 25 ans suivis par nos partenaires des Centres de Formation et d'Insertion (Missions Locales, E2C...).

Modalités

d'inscription :

- Pas d'accès direct
- Inclusion sur proposition de nos partenaires en lien avec nos Conseillers Service Assurance Maladie (CSAM)

Où en bénéficié ?

Dans les locaux des partenaires

Prise en charge :

Tous les programmes sont financés à 100%, il n'y a **aucun frais** pour les assurés.

Démarches du médecin traitant :

Aucune

Information du médecin traitant :

-



PROGRAMME :

ÉDUCATION EN SANTÉ

Séances collectives délocalisées/Partenaires : nutrition alimentation et/ou activité physique)

EN PRATIQUE

- Objectif :**
- Aider les participants à adopter des comportements favorables à leur santé dans le domaine de la nutrition.
 - Mission « Aller-vers » pour promouvoir la santé des populations.

- Descriptif :**
- Deux séances **indépendantes** :
- **une séance initiale centrée sur l'alimentation** (3h) : identifier leurs habitudes alimentaires, renforcer les connaissances et compétences nutritionnelles, aborder l'importance de l'activité physique, définir des objectifs individualisés.
 - **une séance supplémentaire centrée sur l'activité physique** (2h30) : identifier leur niveau de pratique en activité physique, connaître les recommandations, définir des objectifs individualisés.

Pour qui ? Participant, plutôt en situation de précarité, suivis par nos partenaires.

- Modalités d'inscription :**
- Pas d'accès direct
 - Inclusion sur proposition de nos partenaires, en lien avec nos Conseillers Service Assurance Maladie (CSAM)

Où en bénéficier ? Dans les locaux du partenaire

Prise en charge : Tous les programmes sont financés à 100%, il n'y a **aucun frais** pour les patients.

Démarches du médecin traitant : Pas de démarche particulière.

Information du médecin traitant : /